



Reconnaissance paternité

Par Djanou

Je suis âgée de 50 ans et porte le nom de l'époux de ma mère, nom donné systématiquement aux enfants nés durant le mariage. Mon père biologique souhaite me reconnaître. Quelle démarche doit-on faire ? A qui doit-on s'adresser ? merci par avance.

Djanou

Par Isadore

Bonjour,

Si la filiation a été établie à l'égard de votre père (celui que vous appelez "époux de votre mère") depuis plus de dix ans, elle ne peut plus être contestée :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F36527/0?idFicheParent=F940#0>

Par conséquent, vous ne pouvez pas être reconnue par cet homme. Il peut vous adopter (adoption simple) si vous le souhaitez tous les deux. Cela jouera une filiation paternelle à celle qui existe déjà.